

Conditions générales de ventes

(En vigueur à partir du 01/01/2026)

Clause n° 1 : Présentation de l'entreprise

La société « Des Fleurs et du Sucre » exerce une activité de création artisanale de gâteaux sur mesure, wedding cakes, pâtisseries événementielles, biscuits décorés et prestations associées.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des commandes passées auprès de Des Fleurs et du Sucre.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Clause n° 2 : Commandes

Les commandes sont réalisées uniquement sur devis personnalisé.

Le devis est valable pour une durée indiquée sur celui-ci. La réservation de la date n'est effective qu'après :

- validation écrite du devis,
- versement de l'acompte demandé,
- signature éventuelle du devis.

Aucune date ne pourra être bloquée sans réception de l'acompte.

Des Fleurs et du Sucre se réserve le droit de refuser une commande en cas d'indisponibilité, de demande irréalisable techniquement ou de comportement inapproprié du client.

Clause n° 3 : Tarifs

Les prix sont indiqués en euros.

Les tarifs varient selon :

- le nombre de parts,
- le design demandé,
- le niveau de personnalisation,
- les éléments décoratifs,
- les fleurs en pâte à sucre,
- les contraintes logistiques,
- la livraison et l'installation éventuels.

Les devis sont personnalisés et établis selon les besoins spécifiques du client.

Toute demande supplémentaire après validation du devis pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Clause n° 4 : Acompte et paiement

Un acompte de 30 % du montant total est demandé afin de valider définitivement la commande.

Le solde devra être réglé au plus tard :

- 30 jours avant l'événement pour les mariages,
- à la signature de devis pour les autres prestations, sauf accord contraire.

En cas de non-paiement dans les délais, Des Fleurs et du Sucre se réserve le droit d'annuler la commande.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, espèces ou tout autre moyen accepté par l'entreprise.

Clause n° 5 : Coffret Saveur

Dans le cadre de la préparation d'un événement (notamment mariage), Des Fleurs et du Sucre propose un « Coffret Saveur ».

Ce coffret est composé de 4 gâteaux individuels, dont les saveurs sont choisies par le client parmi celles proposées par l'entreprise pour l'année en cours.

Le coffret est remis en main propre sur un créneau convenu au préalable avec le client.

Le coût du Coffret Saveur est de 50 €, livraison incluse dans les zones de Clermont-Ferrand et Vichy.

Ce montant reste dû en toutes circonstances.

Le Coffret Saveur n'est ni échangeable ni remboursable.

En cas d'annulation du mariage avec remboursement de l'acompte (selon les conditions prévues aux présentes CGV), le montant du Coffret Saveur sera déduit du remboursement.

Clause n° 6 : Modifications de commande

Toute modification demandée après validation du devis devra être formulée par écrit.

Des Fleurs et du Sucre ne garantit pas la possibilité d'effectuer des modifications tardives.

Toute modification susceptible d'entraîner un coût supplémentaire fera l'objet d'un ajustement tarifaire.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une commande livrée à sa date d'exigibilité, le client devra verser à la société « Des Fleurs et du Sucre » une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC restant dû et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En complément des pénalités de retard, toute somme impayée à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

Clause n° 8 : Annulation

Annulation par le client

En cas d'annulation à plus de 30 jours avant l'événement, l'acompte est remboursé à 100 %, sous déduction du coût éventuel du Coffret Saveur.

En cas d'annulation :

- entre 30 et 15 jours avant l'événement : 50 % du montant total pourra être dû,
- moins de 15 jours avant l'événement : la totalité de la commande pourra être exigée.

Les dépenses déjà engagées pour la commande (matières premières, décorations personnalisées, fleurs en sucre, supports, etc.) pourront être facturées.

Annulation par Des Fleurs et du Sucre

En cas de force majeure, maladie grave, accident ou événement empêchant la réalisation de la prestation, les sommes versées seront remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

Clause n° 9 : Livraison et installation

Les conditions de livraison sont définies lors de la commande.

Pour les wedding cakes et grandes pièces montées, un plan de découpe peut être remis au traiteur ou au client le jour de l'événement.

Le nombre de parts annoncé est calculé selon ce plan de découpe.

Des Fleurs et du Sucre ne pourra être tenu responsable si une méthode de découpe différente est utilisée par le traiteur, le lieu de réception ou toute autre personne en charge du service, entraînant un nombre de parts inférieur ou une présentation différente.

Le client est responsable de fournir des informations exactes concernant le lieu, les horaires et les conditions d'accès.

Des Fleurs et du Sucre ne pourra être tenu responsable :

- d'un retard lié à des informations incorrectes,
- d'un accès impossible au lieu,
- des dommages survenus après livraison ou installation.

Une fois le gâteau livré et accepté, la responsabilité est transférée au client.

Clause n° 10 : Conservation et dégustation

Les produits étant artisanaux et périssables, le client s'engage à respecter les consignes de conservation communiquées.

Sauf indication contraire :

- les produits doivent être conservés au frais,
- le gâteau doit être sorti du réfrigérateur environ 1 heure avant la dégustation.

Des Fleurs et du Sucre ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise conservation après remise de la commande.

Clause n° 11 : Allergènes et composition

Les créations peuvent contenir ou avoir été en contact avec :

- gluten,
- lait,
- œufs,
- fruits à coque,
- arachides,
- soja.

Le client est tenu de signaler toute allergie alimentaire avant validation de la commande.

Malgré toutes les précautions prises, Des Fleurs et du Sucre ne peut garantir l'absence totale de traces d'allergènes.

Clause n° 12 : Design et propriété artistique

Chaque création étant artisanale, de légères variations peuvent exister entre le modèle présenté et le produit final.

Des Fleurs et du Sucre conserve la liberté artistique nécessaire à la réalisation du gâteau tout en respectant l'esprit de la demande validée.

Les éléments décoratifs réalisés à la main (fleurs en sucre, dentelle comestible, textures, etc.) peuvent présenter des différences naturelles liées au travail artisanal.

Clause n° 13 : Utilisation des photographies

Sauf opposition écrite du client, Des Fleurs et du Sucre se réserve le droit de photographier ses créations et de les utiliser à des fins de communication :

- réseaux sociaux,
 - site internet,
 - portfolio,
 - supports publicitaires.
-

Clause n° 14 : Force majeure

La responsabilité de Des Fleurs et du Sucre ne pourra être engagée en cas de force majeure empêchant l'exécution de la prestation : catastrophe naturelle, accident, panne majeure, maladie, grève, conditions météorologiques extrêmes ou tout événement indépendant de sa volonté.

Clause n° 15 : Protection des données

Les informations collectées lors des commandes sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

Les données personnelles ne sont ni revendues ni transmises à des tiers hors obligations légales.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Clause n° 16 : Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'entreprise.

Clause n° 17 : Acceptation des CGV

La validation d'un devis ou le versement d'un acompte implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.